

### A retenir



Abonnez vous aux  
éditions Midi-Pyrénées  
du BSV

[www.bsv.mp.chambagri.fr](http://www.bsv.mp.chambagri.fr)

#### MILDIU

La pression continue d'augmenter et le seuil de déclenchement de nouvelles contaminations diminue (4 à 10 mm selon les secteurs).

#### BLACK-ROT

Progression des symptômes sur les parcelles déjà atteintes. La période de risque se poursuit. Soyez vigilants à la sensibilité des grappes.

#### VERS DE GRAPPE

Premiers glomérules observés. Procédez à vos contrôles de fin de G1 et renouvelez les capsules de vos pièges.


Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2016

#### **Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires**

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

## MÉTÉO

### Prévisions du 8 au 13 juin 2016

	Mer 8	Jeu 9	Ven 10	Sam 11	Dim 12	Lun 13
Températures	15 28	16 29	16 30	17 24	16 24	15 23
Tendances						

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Directeur de publication :

Denis CARETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
Languedoc-Roussillon  
Midi-Pyrénées  
BP 22107 - 31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
ISSN en cours

## STADES PHENOLOGIQUES

Cépages	Stades
Négrette	(18) 19 -21
Syrah	21 - 22
Cab. F	21 -22
Gamay	21 - 23

*Rappel des stades (Eichhorn et Lorenz) :*

19 : tout début de floraison

20 : 1-10 % de floraison

21 : 10-25 % de floraison

22 : 25-50 % de floraison

23 : Pleine floraison – 50 % de chute des capuchons

24 : 50-80 % de floraison

25 : fin de floraison



Stade 23:Floraison  
50 % chute capuchons

Le floraison est désormais en route dans une majorité de situations. Seules les négrettes les plus tardives sont en retard, mais les conditions estivales de la semaine devraient permettre d'enclencher la floraison là où elle n'aurait pas encore démarré.

## MILDIU (*Plasmopara viticola*)

### • Situation au vignoble

Les sorties de nouvelles taches sont rares. Elles sont essentiellement observées sur TNT notamment à Campsas et Fronton. Les symptômes observés cette semaine sont apparus sur grappes (parfois même directement sur grappes). Mais les fréquences d'attaques restent faibles (12 % de grappes touchées sur le TNT de Campsas).

Au vignoble, à l'exception de rares cas d'attaques significatives, la majorité des parcelles reste saine à ce jour et seules des taches isolées apparaissent de-ci de-là.

### • Données de la modélisation

- ✗ **Potentiel Système** : Calcul à partir des données radar : Labastide St Pierre, Villemur ; et de stations météo fixes : Fronton et Vacquiers

**Situation de J-7 à J** : La pression exercée par le mildiou continue sa hausse suite aux pluies de la semaine dernière mais reste toujours à un niveau faible.

Sur le secteur de Pompignan, des contaminations de masse sont modélisées suite aux pluies des 28 et 31 mai.

Sur les secteurs de Labastide St Pierre, Vacquiers et Villemur les pluies du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin n'auraient pas suffi pour déclencher des contaminations de masse. Néanmoins, des contaminations élités ont pu avoir lieu sur cette période.

**Simulation de J à J+8** : La pression devrait continuer d'augmenter mais restera à un niveau faible.

Sur le secteur de Pompignan, chaque pluie de 4 mm pourrait engendrer des contaminations de masse.

Sur les secteurs de Vacquiers et Villemur, il faudrait 10 mm en une fois pour déclencher les contaminations de masse. Puis, une fois qu'elles seraient enclenchées, elles pourraient se renouveler à chaque pluie d'au moins 4 mm.

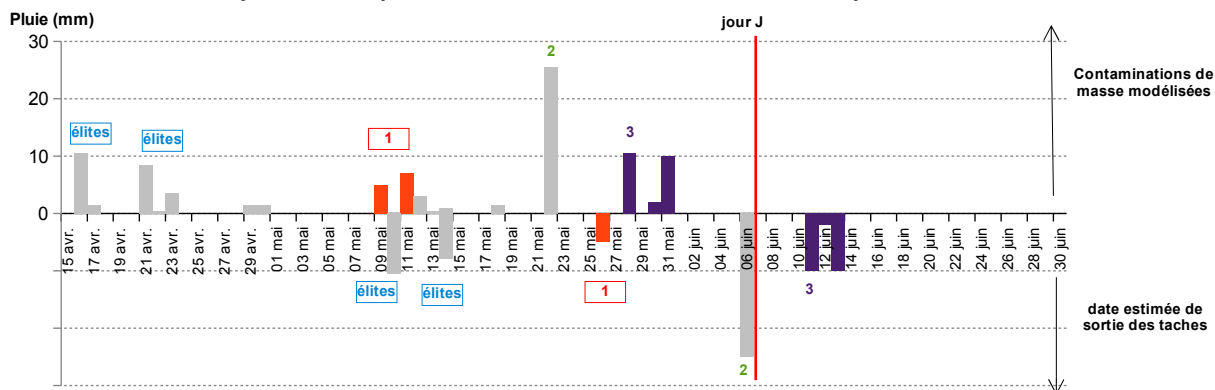
Sur le secteur de Labastide St Pierre, un cumul de 20 mm serait nécessaire pour engendrer des contaminations de masse.

Les taches issues des contaminations des 30-31 mai devraient être visibles autour du 13 juin.

- ✗ **Milvit** (station météo de Vacquiers) : Le modèle confirme la nature contaminante des pluies du 31 mai.

**Évaluation du risque** : Les épisodes pluvieux réguliers favorisent une augmentation constante de la pression. Une nouvelle période de risque est à prévoir lors des prochains épisodes pluvieux annoncés à partir de la fin de la semaine. Il convient de suivre l'évolution des prévisions météo qui devront se préciser car de nouvelles contaminations de masse pourraient alors se produire.

**Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 06/06/2016 pour la zone Fronton**



**Synthèse réalisée à partir des données de Potentiel Système et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :**

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques  
 La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante  
 numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

## BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

### • Situation au vignoble

La situation n'évolue que sur les parcelles déjà atteintes (dont les TNT). De nouvelles taches apparaissent mais les fréquences d'attaques progressent lentement (que ce soit sur grappes ou sur feuilles).

Les parcelles qui étaient indemnes le restent.

**Évaluation du risque :** La réceptivité des grappes aux contaminations augmente fortement à partir de la floraison et jusqu'à la nouaison. Restez vigilants et surveillez l'évolution de la situation sanitaire dans vos parcelles. En présence de symptômes, la gestion de la maladie est de mise jusqu'à la fermeture et doit être associée à celle du mildiou et de l'oïdium.



### Biologie et description des symptômes

Lors des contaminations primaires, les spores ont besoin d'eau libre pour germer. Après une phase d'incubation de 20 à 30 jours, les symptômes apparaissent.

Des cycles de contaminations secondaires peuvent ensuite se produire sous l'action mécanique des pluies à partir des spores contenues dans les pycnides apparues sur les lésions primaires.

Les contaminations primaires et secondaires vont se superposer jusqu'à ce que le stock de spores soit épuisé et que les organes deviennent non-réceptifs.

Les feuilles sont réceptives aux contaminations dès leur étalement et tant que la croissance végétative reste active. Concernant les baies, leur sensibilité augmente pendant la floraison et devient maximale à la nouaison. Les grappes restent ensuite sensibles jusqu'au stade fermeture.

## OÏDIUM (*Uncinula necator*)

### • Situation au vignoble

On n'observe aucun symptôme sur feuille à ce jour. En 2015, les tout premiers symptômes ont été observés mi-juin.

**Évaluation du risque :** La période de sensibilité maximale qui débute à la pré-floraison (stade 17) est atteinte en toutes situations. A partir de ce stade, un risque de contamination existe jusqu'à la fermeture de la grappe.

De plus les conditions chaudes et humides de cette semaine sont favorables à l'activité du champignon et incitent à une grande vigilance.

## BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

### • Éléments de biologie

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux. A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale ;
- de la climatologie de la campagne ;
- du déroulement de la floraison. Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;
- de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles. A savoir :
  - la maîtrise de la vigueur,
  - l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon,
  - la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

**Évaluation du risque :** Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations sensibles : charge importante, entassement des grappes, ...

Le stade de chute des capuchons (fin de floraison) imminent (voire déjà atteint pour les situations les plus précoces). Et à la faveur de conditions chaudes, la floraison pourrait se dérouler rapidement. Surveillez l'évolution de la phénologie.

## VERS DE LA GRAPPE (*Lobesia botrana*)

### • Situation au vignoble

Les glomérules sont essentiellement visibles sur les secteurs à forte pression (notamment Campsas). Les fréquences d'attaques sont variables selon les parcelles mais sont encore relativement faibles (10 à 15 glomérules pour 100 grappes, 20 glomérules pour la parcelle la plus touchée du réseau).

Sur les secteurs à pression plus faible, aucun glomérule n'a été observée lors de la tournée de ce début de semaine.

On enregistre les toutes premières captures d'Eulia depuis le 31 mai avec un léger accroissement des effectifs piégés depuis le 6 juin.



Eudémis : glomérule et chenille sur inflorescence  
Photo CA 32

### • Données de la modélisation

D'après le modèle, le développement des larves touche à son terme. Le stade de nymphose devrait s'enclencher cette semaine. On ne note donc pas de signe de début de deuxième vol pour l'instant mais cela pourrait être le cas la semaine prochaine.

Données au 6 juin Zone Fronton	% adultes	% œufs	% L1	% L2	% L3	% L4	% L5	% Nymphe
Vacquiers	100 %	100 %	100 %	97%	73,8%	44,7%	7,1%	0,01 %

**Évaluation du risque :** Procédez à vos contrôles de fin de G1 pour évaluer l'impact de la première génération et anticiper la gestion de la G2. Un dépassement du seuil de nuisibilité implique une gestion précoce de la deuxième génération.

- x **En situation de forte pression :** avec les facteurs aggravant suivants : faible potentiel de récolte, dégâts importants et répétés, forte sensibilité à la pourriture (Négrette). La mise en œuvre de stratégies de gestion de la G1 permet d'abaisser les niveaux des populations et de limiter les dégâts sur les inflorescences.

**Seuil de nuisibilité :** 30 à 50 glomérules pour 100 grappes (hors confusion sexuelle) (à moduler en fonction du potentiel de récolte).

- x **En situation de pression moyenne ou faible :** Les stratégies s'orientent sur une anticipation du risque généré par la G2 : un dépassement du seuil de nuisibilité implique une gestion du risque de la deuxième génération.

**Seuil de nuisibilité :** 50 glomérules pour 100 grappes. (hors confusion sexuelle)

Par ailleurs, le début du deuxième vol semble imminent (d'ici une dizaine de jours) :

- le développement des chenilles de G1 se termine,
- les premières captures d'Eulia sont enregistrées sur le réseau de surveillance
- les conditions estivales de la semaine pourraient favoriser un enchaînement rapide des générations.

Pensez donc à renouveler les capsules de vos pièges pour suivre le début du vol de G2.

## CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

### • Éléments de biologie

Les femelles hivernantes regagnent la vigne pour pondre et donner une première génération printanière, généralement peu impactante.

Ce sont les populations larvaires de la génération estivale, apparaissant le plus souvent courant juin, qui peuvent générer les symptômes de grillure qui peuvent se développer en cas de forte infestation.

### • Situation au vignoble

Les populations larvaires s'installent mais restent faibles dans la plupart des situations. Sur les parcelles du réseau de surveillance, les populations sont faibles (10 à 60 larves pour 100 feuilles selon les sites échantillonnés).

**Évaluation du risque :** Risque nul pour l'instant.

La surveillance doit se porter sur les populations larvaires de deuxième génération qui seront observables courant juin. **Rappel :** la gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes, que l'on observe plus facilement car ils volent dans les parcelles, qui sont à l'origine des dégâts de grillure qui peuvent se développer en cas de forte infestation.

**Seuil de nuisibilité (printemps) :** 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

**Mesures prophylactiques :** L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.



*Cicadelle verte : Adulte (en haut)  
1<sup>er</sup> stade larvaire (en bas)  
Photos IFV*

# CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

(*Scaphoideus titanus*)

## • Situation au vignoble

Depuis 2012, des sites spécifiques de suivi sont venus compléter le réseau de surveillance biologique du territoire, afin d'identifier au mieux la période d'éclosion ainsi que la dynamique des populations de

*Scaphoideus titanus*. Il s'agit de parcelles spécifiques, situées dans des vignobles régionaux : Fronton, Gaillac, Moissac, Gascogne, Lot et Aveyron.

Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 18 mai en cage d'émergence, puis confirmées par les premières détections de jeunes larves en parcelles.

Dans les cages d'émergence, les éclosions se poursuivent. Généralement cette phase d'éclosion se poursuit sur plusieurs semaines. Au vignobles, ce sont désormais des L3 qui sont visibles dans les populations.

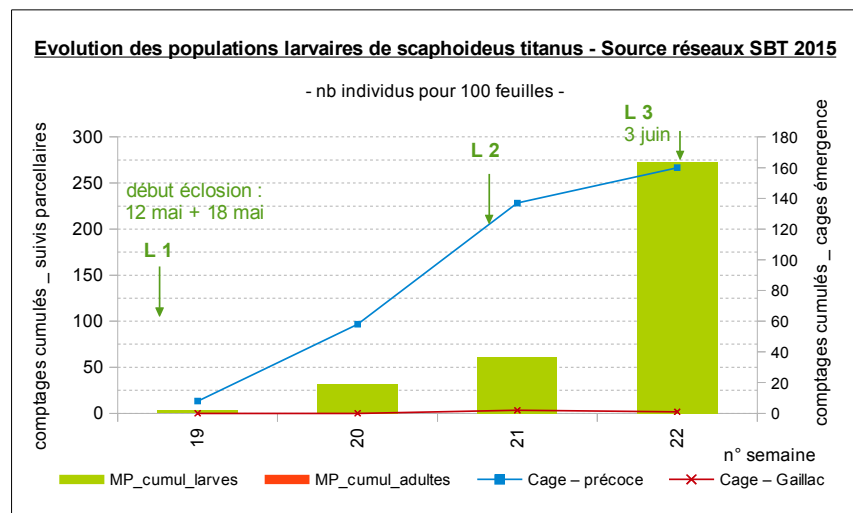
**Évaluation du risque** : La période des éclosions a débuté. Consultez le message réglementaire en annexe pour connaître les modalités de lutte contre le vecteur de la FD.



## Biologie et description des symptômes

La cicadelle de la flavescence dorée est inféodée à la vigne c'est-à-dire qu'elle ne vit que sur des cepes de vigne. Elle se nourrit en piquant les feuilles de vigne et peut ainsi acquérir le phytoplasme en piquant un cep malade.

Cette cicadelle n'a qu'une seule génération par an. Les œufs éclosent dans le courant du mois de mai pour donner naissance à une larve. Puis cinq stades larvaires se succèdent. Six à huit semaines après les premières éclosions, les premiers adultes apparaissent. La période des éclosions peut être très étalée. Les larves naissent saines mais peuvent rapidement acquérir le phytoplasme si elles se nourrissent sur un cep conta-miné. Un mois plus tard, elles deviennent infectieuses et peuvent transmettre le phytoplasme à d'autres souches. Les nouveaux pieds ainsi contaminés n'exprimeront les symptômes que l'année suivante.



## AUTRES OBSERVATIONS

### • Méligèthes

Comme souvent en période de floraison, des méligèthes sont observées sur les inflorescences. Il s'agit de petits coléoptères noirs se nourrissant du pollen de nombreux végétaux.

Les méligèthes sont des ravageurs bien connus du colza. Leur présence sur vigne ne semble qu'opportuniste et essentiellement liée à la présence d'une source de nourriture (le pollen des inflorescences). Elles peuvent être considérées comme sans danger pour la vigne et le déroulement de la floraison.



*Méligètes sur inflorescence - Photos IFV et CA 81*

**Le prochain BSV Vigne Fronton paraîtra le mardi 14 juin 2016**

### REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et est élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, la Cave de Fronton et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

**Vignobles de l' Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn et Garonne**  
**Lutte contre la flavescence dorée de la vigne et son insecte vecteur**  
**- Premières dates d'intervention campagne 2016 -**

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme, qui se développe dans la sève de la plante, diffusé par la cicadelle *Scaphoideus titanus*, **organisme de quarantaine** en Europe et de lutte obligatoire en France. L'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle l'**obligation de la lutte sur tout le territoire national**.

En région, un arrêté préfectoral pour 2016 (en cours de signature) définit la liste des communes contaminées par la flavescence dorée (catégorie 2) et dans lesquelles la lutte est obligatoire. La liste des communes proposées est disponible sur le site Internet de la DRAAF Languedoc Roussillon Midi Pyrénées ([www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr)).

Dans ces départements, les toutes premières éclosions ont été repérées, pour un premier lot précoce, à partir du 09-10 mai en cage d'émergence. Puis la présence des premières larves a été confirmée le 12 mai lors de suivis en parcelles dans le Gers. Une deuxième période d'éclosion a ensuite été identifiée à partir du 18 mai sur les secteurs de Gaillac et Fronton. Le début de la période d'éclosions de *Scaphoideus titanus* a donc été évalué : au 12 mai pour les communes des départements 32 et 65, au 18 mai pour les communes des départements 09, 31, 46, 81 et 82. Aucun début d'éclosion n'étant observé à ce jour pour le département de l'Aveyron, un message spécifique paraîtra ultérieurement.

**1. Modalités de lutte pour les vignes conduites en lutte phytosanitaire « conventionnelle » (hors vignes-mères)**

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : <b>2 traitements larvicides obligatoires</b> Traitement adulticide (T3) à réaliser en fonction de l'analyse de risque
1 <sup>er</sup> traitement – T1 : larvicide	<b>30 jours suivant le début des éclosions</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>12 juin</b> au <b>22 juin</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>18 juin</b> au <b>28 juin</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> traitement – T2 : larvicide	<b>A la fin de la persistance d'action de l'insecticide du T1</b> ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>du <b>26 juin</b> au <b>06 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>du <b>2 juillet</b> au <b>12 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> traitement – T3 : adulticide	<b>Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement</b>

**2. Modalités de lutte pour les vignes –mères**

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : <b>3 traitements obligatoires</b>
1 <sup>er</sup> traitement – T1 : larvicide	<b>30 jours suivant le début des éclosions</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>12 juin</b> au <b>22 juin</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>18 juin</b> au <b>28 juin</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> traitement – T2 : larvicide	<b>A la fin de persistance d'action de l'insecticide du T1</b> ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>du <b>26 juin</b> au <b>06 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>du <b>2 juillet</b> au <b>12 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> traitement – T3 : adulticide	<b>Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement</b>

**3. Modalités de lutte pour les vignes conduites en « agriculture biologique »**

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : <b>2 traitements obligatoires</b> , le troisième traitement larvicide est recommandé
1 <sup>er</sup> traitement – T1 : larvicide	<b>30 jours suivant le début des éclosions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>12 juin</b> au <b>22 juin</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>18 juin</b> au <b>28 juin</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> traitement – T2 : larvicide	<b>10 jours après le T1</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>22 juin</b> au <b>02 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>28 juin</b> au <b>08 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> traitement – T3 : larvicide	<b>au moins 10 jours après le T2</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>du <b>02 juillet</b> au <b>12 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>du <b>08 juillet</b> au <b>18 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>

**Rappel :** Les produits phytosanitaires utilisables sont à choisir parmi ceux disposant d'une **autorisation de mise sur le marché (AMM)** et pour l'usage « traitement des parties aériennes » contre la cicadelle de la **flavescence dorée**. Les conditions d'utilisation doivent se conformer aux préconisations mentionnées sur l'étiquette. Notamment veiller au respect du délai avant récolte (DAR) et des zones non traitées (ZNT) tels que mentionnés sur l'étiquette des produits.